

Des associations s'alarment du projet de règlement local de publicité

ENVIRONNEMENT

Une réunion publique a lieu ce lundi à 17 h 30 à l'auditorium de Carré d'art.

La municipalité doit se doter dès 2021 pour six ans d'un nouveau règlement local de publicité, ce qui implique une phase de concertation qui connaît un point fort ce lundi 28 septembre, de 17 h 30 à 19 h, avec une réunion publique à l'auditorium de Carrée d'art. « Nous appelons les associations à se mobiliser pour présenter leurs propositions et exprimer leur mécontentement », indique Alain Roubineau, membre d'A.R.B.R.E.S.

La crainte de voir plus de panneaux publicitaires

Cette association, ainsi que Paysages de France, a été conviée à plusieurs réunions de concertation qui lui ont permis d'en savoir plus sur le projet. « Quand on regarde bien le projet, on remarque un certain laxisme. Je pense qu'il y aura des citoyens excédés qui vont s'exprimer à la réunion publique », prédit Alain Roubineau. Ce dernier qui espère voir lundi des élus (ceux d'opposition ont été sollicités) plutôt que des techniciens. Mais que reprochent donc les associations à ce projet de RLP ? Dans leur argumentaire, elles rappellent l'enjeu du règlement



La Ville a engagé une concertation pour proposer un nouveau règlement local de publicité.

Y.P.

« qui est de réduire l'impact des panneaux publicitaires dans l'espace public. Le projet nîmois conduirait notamment à autoriser dans de très vastes secteurs où toute publicité est interdite par le Code de l'environnement. C'est ainsi, hor-

mis dans l'Écusson, la publicité serait autorisée par dérogation dans le périmètre d'extension du site patrimonial remarquable ainsi que dans le périmètre de 500 m des 110 monuments historiques nîmois. » Pour Alain Roubineau,

un tel projet est « incompréhensible puisque la municipalité veut candidater au patrimoine mondial de l'Unesco. »

A.R.B.R.E.S. et Paysages de France craignent l'apparition de panneaux publicitaires « cinq fois plus grands qu'à Paris », de voir des entrées de ville « défigurées » par d'énormes publicités lumineuses et défilantes. Elles expliquent que la mairie doit être exemplaire en matière d'environnement en ne laissant pas la ville être envahie de publicités numériques dévoreuses en énergie. Les associations espèrent la révision du projet qui doit être bouclé après l'enquête publique d'ici la mi-janvier 2021.

Yan Barry

ybarry@midilibre.com

Les objectifs affichés en ville

EXPLICATIONS La municipalité avait présenté au conseil municipal de juillet 2019 le RLP avec la volonté de soigner la qualité paysagère des entrées de ville.

Ainsi, les publicités sont adaptées à la typologie des entrées avec des formats réduits mais assez grands pour lire les messages. Dans le cœur historique, la Ville veut conserver les possibilités d'affichage tout en limitant le type de support. Pour le site patrimonial remarquable, la densité et les formats doit être réglementée et la lisibilité des façades assurée.